

COMITÉ PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

DÉLIBÉRATIONS

Ottawa, mercredi 24 juin 1970

Le Comité permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin sous la présidence du sénateur Salter A. Hayden pour continuer l'examen du Livre blanc intitulé: «Propositions de réforme fiscale».

Le président: Honorables sénateurs, nous avons un certain nombre de mémoires aujourd'hui. Le premier est celui de l'Association des sociétés de fiducie du Canada. M. Harrington fera le rapport d'ouverture, après quoi les questions pourront être posées.

M. C. F. Harrington, président, Association des sociétés de fiducie du Canada: Monsieur le président, honorables sénateurs, puis-je présenter les groupes qui m'accompagnent: M. W. A. Bean, *Canada Trust*; M. F. E. Case, *Montreal Trust*, et M. E. H. Heeney, *National Trust*.

Puis mon groupe d'experts, assis à ma droite: M. J. K. Allison, *Montreal Trust*; M. F. D. I. Bray, *Montreal Trust*; M. E. J. Brown, *Canada Permanent Trust*; M. V. G. Hobbes, *The Royal Trust*; M. D. Lebbell, *The Royal Trust*.

Et, appartenant à notre Association, M. E. F. K. Nelson, directeur administratif et M. J. Sayers, sous-directeur.

Monsieur, nous sommes très heureux de pouvoir aujourd'hui être ici, devant vous, pour soutenir notre point de vue quant à notre mémoire sur le Livre blanc concernant l'impôt. Il se compose d'une section d'ordre général et d'une série de documents techniques. Plusieurs de ceux qui y ont travaillé sont ici avec moi. Si vous le permettez, monsieur le président, pour les questions spécifiques, je m'en rapporterai à l'un ou l'autre de ces messieurs.

Mon rapport d'ouverture sera très bref puisque notre exposé contient un sommaire et a déjà, sans doute, été analysé par vos bureaux.

Puisque notre Association est formée de la presque totalité des administrateurs des sociétés

fiduciaires du Canada, il est bien normal que vous désiriez nous interroger au sujet de ces sociétés. Je dois mentionner qu'en réponse à l'invitation contenue dans le Projet, des représentants de notre Association ont eu des conversations avec des officiers ministériels aux Finances et que nous nous efforçons de leur fournir, sur les sociétés fiduciaires, tous renseignements qui pourraient leur être utiles.

Il se peut, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre exposé, que notre Association entreprenne une étude des sociétés de fiducie dont les résultats seraient transmis au Gouvernement. Mais cette partie ayant été traitée, il est bien évident qu'une telle étude n'est pas essentielle et que nous pouvons fournir les renseignements nécessaires d'une autre façon. Nous avons, par conséquent décidé que point n'était besoin d'entreprendre cette étude.

Je crois que notre exposé donne, au sujet de la taxation des sociétés de fiducie, notre point de vue essentiel, qui est celui-ci: il y a beaucoup desdites sociétés et elles sont établies dans des buts très divers et ne peuvent donc pas être traitées toutes de la même façon en ce qui concerne les impôts.

L'une des sections du Projet nous a particulièrement inquiétés: ce sont les propositions quant à la manière de traiter les sociétés de caisses d'investissement. Nous pensons que ces propositions ont été basées sur des conceptions érronées. Nous avons pour opinion que la taxation des sociétés de caisses de placement devrait continuer à subsister sur la base actuelle: l'application du principe du conduit. Les propositions du Projet seraient particulièrement pernicieuses pour les fonds de rentes, c'est-à-dire ceux où l'investissement se fait par titres de créance sur obligations et hypothèques. Il est peut-être bon d'illustrer ceci en prenant pour exemple l'une des caisses de ma propre société avec laquelle je suis bien familiarisé. La caisse «A» du *Royal Trust* est investie en hypothèques. Elle a reçu un excellent accueil de la part du public qui investit. Bien des affiliés à la Caisse auraient des difficultés, en tant que petits investisseurs, à acheter directement de l'hypothèque. La Caisse, nous le croyons, a joué un rôle important en procurant de l'argent sur hypothèque